

## Compte rendu

Réunion du Comité Syndical du 09.07.2018 - 17h30

L'An Deux Mil Dix Huit, le 09 Juillet, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni en séance extraordinaire (quorum non atteint lors de la réunion du Comité Syndical du 02.07.2018) à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité: 03.07.2018

Etaient présents : (cf liste jointe)
Membres en exercice : 77
Membres présents : 27

Membres votants: 27 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. DOMENGER Jean Paul

### Approbation du Compte rendu du Comité Syndical du 26.03.2018

Cf.

- Compte rendu adressé par courriel le 04/04/2018 aux délégués titulaires, aux délégués suppléants, aux Maires, et aux Présidents de C.C.,
  - → Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### Délibération 2018.12 : Rapport annuel 2017

VU le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONAIS présenté lors de la séance (cf. document annexé) ;

CONSIDERANT l'obligation faite par la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONAIS;

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce rapport annuel 2017.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le Délibération publiée ou notifiée le 12 JUIL. 2018

1 2 JUIL. 2018

Principales précisions – Questions/réponses soulevées lors de la présentation du rapport annuel 2017

### Diapo 4 Evolution du ratio de collecte des OM

On constate une stabilisation du ratio par habitant. Or, il devrait continuer à baisser dans les années à venir conformément à la loi sur la transition énergétique.

### <u>Diapo 5 Collecte sélective – Les performances du tri par habitant</u>

Mis à part le verre, on constate sur le Syndicat une baisse des ratios 2017 par rapport aux années précédentes.

Ce phénomène peut s'expliquer par plusieurs raisons. Par exemple, pour les papiers, il s'agit d'un flux qui « s'évapore » entre autre du fait de la récupération illégale effectuée par certains usagers. Etant donné la modification du dispositif qui va être mis en place pour la collecte à compter du 01.01.2019 (collecte du flux en apport volontaire pour toutes les communes du SMICTOM du CHINONAIS), il peut être espéré une fin du « coulage » des papiers.

### Diapo 7 Le Centre de Tri - Bilan 2017

Malgré l'information importante faite par le SMICTOM du Chinonais, le taux des refus de tri 2017 est en forte hausse par rapport à 2016 : point faible auquel il convient de remédier.

### Diapo 8 L'Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.) - Bilan 2017

Tonnage global traité en 2017 : Il est en baisse par rapport à 2016 : environ – 900 tonnes traitées

Durant l'année 2017, une semaine d'arrêt supplémentaire de l'usine a été nécessaire par rapport à 2016.

### Diapo 9 L'Unité de Valorisation Energétique (U.V.E.) - Traitement des fumées

Taux de dioxines supérieur au seuil réglementaire en Octobre 2017 : Cf. explications mentionnées sur la diapo.

INOVA a un regard tout particulièrement vigilant et recherche toujours les explications exactes au phénomène enregistré, il y a 8 mois. La DREAL a été informée et suit également le sujet.

### Diapo 10 Le compostage domestique

### Compostage individuel:

La mise en place de ce dispositif remonte à 2002. En 16 ans, environ 6000 foyers ont répondu favorablement à l'utilisation d'un composteur individuel.

### Compostage collectif

En partenariat avec le CPIE, le développement du compostage collectif se poursuit. A ce jour, 16 points de compostage collectif existent.

En règle générale, les différents points qui existent fonctionnent correctement. L'élément essentiel de ce dispositif est de trouver une personne relai « motivée » chargée de superviser le bon fonctionnement du point de compostage collectif. Cette mission revient au CPIE.

### Diapo 15 Valorisation des déchets du SMICTOM du CHINONAIS

Le ratio 2017 « Total valorisé » est moins élevé qu'en 2016 (74,4 % en 2017/ 75,3% en 2016) et ceci du fait qu'en 2017, le tonnage d'OMr stocké en ISND a été supérieur (1 semaine d'arrêt supplémentaire de l'UVE).

### Diapo 18 Communication - Evénements

Il est précisé que l'opération TELETHON ne sera pas reconduite en 2018 du fait de l'action spécifique qui sera menée en fin d'année pour la conteneurisation.

## <u>Délibération 2018.13</u>: Sacs Poubelles 2019 : lancement d'un appel d'offres ouvert

Pour l'approvisionnement 2019 en sacs poubelles, les besoins sont estimés comme suit :

Lot N°1: Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

	Quantité minimum	Quantité maximum
Sacs gris de 30 litres - 40 microns	1 525 000 sacs	2 500 000 sacs
Sacs gris de 50 litres - 40 microns	1 560 000 sacs	2 500 000 sacs
Housses de 1000 litres - 40	10 000 sacs	20 000 sacs
microns		

Lot N°2: Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes et bleus.

				7.			Quantité minimum	Quantité maximum
	Jaunes microns	de	50	litres	=	21	1 470 000 sacs	1 800 000 sacs
Sacs	Jaunes microns	de	110	litres	-	30	60 000 sacs	80 000 sacs

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert sur la base des quantités minimums et maximums susvisées.

### Montants prévisionnels du marché (calculés par rapport aux coûts 2018) :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

- Montant correspondant à la quantité minimum : 130 000 €
- Montant correspondant à la quantité maximum : 273 000 €

Lot N°2: Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes pour la collecte sélective.

- Montant correspondant à la quantité minimum : 56 000€
- Montant correspondant à la quantité maximum : 68 000 €

Le Comité Syndical doit se prononcer pour autoriser :

- Le lancement d'un nouvel appel d'offres
- Le Président à signer le marché à intervenir

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité (1 voix contre),

- ♣ Autorise le Président à lancer un marché d'appel d'offres ouvert concernant l'approvisionnement pour l'année 2019 des sacs poubelles
- Autorise le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le Délibération publiée ou notifiée le 1 2 JUIL. 2018

1 2 JUIL. 2018

Lors de la présentation de ce dossier, M. P. MASSARD apporte les précisions suivantes :

- 2 Communautés de Communes (sur 4) ont pris la décision de ne plus prendre de sacs noirs pour les usagers à compter de 2019 : la C.C. TVI et la C.C. CVL. Certaines communes de la C.C. T.V.I.ne souhaitent pas suivre la décision de leur C.C. M. P MASSARD insiste sur le fait que le SMICTOM ne pourra pas valider directement une commande « isolée » d'une commune.
- Les OMr devront impérativement être mises dans des sacs avant d'être déposées dans les bacs avec la mise en place de la conteneurisation.

Lors du débat, Mme C. DIEU-COURREGES fait part de son désaccord par rapport à ce dossier sur 2 points :

- Le fait de supprimer les sacs noirs de 100 litres et de les remplacer par des sacs noirs de 50 litres
- Le fait que l'ensemble des usagers du Syndicat ne seront pas traités sur un même pied d'égalité par rapport à la fourniture des sacs noirs.

# <u>Délibération 2018.14</u>: Centre de Tri Interdépartemental : Adhésion du SMICTOM du CHINONAIS à la Société Publique Locale (S.P.L.) et apport en capital

Vu la compétence statutaire du SMICTOM du CHINONAIS en matière de traitement des déchets,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II de son livre V,

Vu le Code du commerce ;

Vu le projet de statuts joint à la présente délibération :

Sur proposition du Président, lecture faite du rapport ;

#### DECIDE, à l'unanimité,

♣ Article 1er : De valider la création de la société publique locale dénommée TRI VAL DE LOIR(E), avec pour siège social 15 rue du Sergent Leclerc 37000 Tours, d'une durée de 99 ans et ayant pour objet social :

« Les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires (ci-après les Membres de la SPL) ont décidé de se doter d'un acteur opérationnel dédié au transport et au tri de leurs collectes sélectives d'emballages (hors verre) et de papiers, y compris la commercialisation des produits valorisables et traitement des refus de tri.

La SPL assure la mutualisation des coûts de transport et de tri.

Aussi la société a pour objet :

- ✓ Le transport des déchets à trier jusqu'au centre de tri soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres;
- ✓ Le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation du centre de tri de déchets ménagers et assimilés sur le site de la Zone d'activité du Cassantin implantée sur les communes de Chanceaux-sur-Choisille et Parçay-Meslay. A cet effet, il est envisagé l'acquisition préalable par la SPL, et auprès de Tours Métropole Val de Loire, de l'assiette foncière du centre de tri (site ci-avant mentionné);
- ✓ La gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri. A cet effet, la SPL pourra se doter de moyens humains propres pour effectuer les activités suivantes :
  - o Gestion des ponts bascules,
  - o Revente des produits triés et gestion des refus de tri,
  - Suivi de la qualité des collectes, suivi de la qualité du tri, caractérisations des flux de déchets.
  - o Suivi et contrôle de l'exploitation du centre de tri,
  - o Communication/visites du centre de tri,
  - o Administration des contrats, direction.

Dans le cadre des conventions conclues avec les actionnaires, la Société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'activité ci-dessus définie et nécessaires à son service.

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

Les missions qui lui sont confiées à ce titre par ces actionnaires sont définies dans le cadre des présents statuts, de marchés publics, de concessions, de mandats, ou autres, qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes actions ou opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. »;

- Article 2 : D'approuver les Statuts de la SPL et d'autoriser le Président à signer lesdits Statuts tel que joints en annexe à la présente délibération, et sous réserve de la délibération concordante de l'ensemble des actionnaires ;
- ♣ Article 3 : d'approuver le capital social de la SPL de 2 855 000 euros, avec une participation du SMICTOM du Chinonais fixée à 236 493 euros.
- ♣ Article 4 : d'autoriser le Président à signer les bons de souscription pour 236 493 actions de 1 euro chacune correspondant à la somme de 236 493 euros, dont 50% libérés à la constitution de la SPL ;
- ♣ Article 5 : D'approuver la composition du Conseil d'administration de la SPL à 18 membres et nommer M. J.M. CARLES (1<sup>er</sup> Vice-Président du SMICTOM du CHINONAIS) au sein du Conseil d'administration pour représenter le SMICTOM du CHINONAIS ;
- ♣ Article 6 : De nommer M. J.M. CARLES (1<sup>er</sup> Vice-Président du SMICTOM du CHINONAIS) à l'Assemblée générale de la SPL pour représenter le SMICTOM du CHINONAIS ;
- ♣ Article 7 : D'autoriser les représentants du SMICTOM du CHINONAIS à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.);

♣ Article 8 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

1 2 JUIL. 2018

## Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le Délibération publiée ou notifiée le 12 JUIL. 2018

Lors de la présentation de ce dossier, M. P. MASSARD communique les points suivants :

Siège social provisoire de la S.P.L. : il sera fixé à l'adresse de Touraine Propre.

♣ Date de la constitution de la S.P.L. : Automne 2018

♣ Participation des collectivités lors de la constitution de la S.P.L. : a priori, il est proposé que les sommes soient déposées à la Caisse de Dépôt et Consignation.

- Périmètre de la S.P.L.: il reste un point à affiner par rapport au secteur de Gatine et Choisilles / Pays de Racan. Le SMIOM, syndicat chargé des ordures ménagères intervient pour une partie des communes de la C.C. Gatine et Choisilles Pays de Racan et une partie des communes de la C.C. TOVAL. En ce qui concerne la C.C. Gatine et Choisille Pays de Racan, elle n'est pas compétente pour les ordures ménagères sur tout son périmètre. La Préfecture estime qu'il faudrait que la C.C. Gatine et Choisilles Pays de Racan et le SMIOM adhérent chacun au projet de la SPL ou alors aucun des deux. In fine, il risque d'y avoir une légère modification sur la représentation des sièges et sur le montant exact de la participation. Il est donc proposé de prendre une délibération de principe dès maintenant et si nécessaire une délibération complémentaire en septembre.
- Les raisons qui nécessitent de construire des « grands Centre de Tri » : L'extension de consignes de tri des plastiques, obligatoire d'ici 2022, nécessite des équipements particuliers pour trier les nouveaux plastiques. Le Centre de Tri de CHINON n'est pas adaptable (investissements trop couteux pour le SMICTOM seul). On est obligé de se regrouper à plusieurs collectivités pour porter les investissements et maîtriser les coûts.

Possibilité pour un Syndicat de se retirer de la S.P.L.: Le retrait n'est pas possible pendant 20 ans (durée minimale de l'engagement des collectivités). Le périmètre doit rester identique durant cette période.

Centre de Tri de CHINON : le contrat en cours va jusqu'au 31.12.2020 avec possibilité de reconduction de 2 fois 1 an (soit jusqu'au 31.12.2022). Cette durée du marché permettra de coïncider au mieux avec l'ouverture du nouveau Centre de Tri Interdépartemental.

M. G. LEGRAND s'interroge sur le personnel actuellement en place au Centre de Tri de CHINON. M. P. MASSARD répond que le contrat en cours fait état d'une clause « Gestion du personnel en fin de marché ». L'attributaire du marché, la Sté SUEZ RV Centre Ouest, a pour obligation de gérer le

reclassement des personnes présente / proposition de reclassement

Par rapport à la question posée quant à la représentativité du SMICTOM du CHINONAIS à la SP.L (1 siège « uniquement », M. CARLES répond que la démocratie sera bien respectée dans le sens où par exemple Tours Métropole Val de Loire n'aura que 6 voix et ne sera pas majoritaire (peu de risque que les décisions soient uniquement prises à l'initiative d'une grande structure).

# <u>Délibération 2018.15</u>: Adhésion au service Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) d'AGEDI et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPD)

Le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et

établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

### Le Président propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé, M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

### Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D"autoriser le Président à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal AGEDI
- D'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le Délibération publiée ou notifiée le 12 JUIL. 2018

12 JUIL. 2018

### 1) Questions et Informations diverses

### 6.1 Devenir de l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) de St Benoit la Forêt

(cf. diaporama de l'étude du Cabinet MERLIN sur le scénario complémentaire : Reconstruction d'une UVE d'une capacité de 33.000 Tonnes transmis par mail le 15.06.2018 aux membres du Bureau).

Ce scénario à 33 000 Tonnes intègrerait la totalité des tonnages de la C.C. Loches Sud Touraine avec laquelle le SMICTOM du CHINONAIS est à ce jour en partenariat (pour le périmètre de l'ex SMICTOM du SUD LOCHOIS), à savoir :

- Traitement des OMr de l'ex-périmètre du SMICTOM du SUD LOCHOIS à l'U.V.E. de St Benoit la Forêt
- Traitement des mâchefers de L'U.V.E. de St Benoit la Forêt sur le Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU) de la Celle Guénand
- Tri des Emballages de l'ex-périmètre du SMICTOM du SUD LOCHOIS au Centre de Tri de CHINON.

Les conclusions de ce scénario complémentaire à 33 000 Tonnes démontrent qu'un périmètre à 23 000 Tonnes serait un périmètre minimum permettant d'aboutir un investissement acceptable du point de vue financier.

Au-delà de ce tonnage de 23 000 Tonnes, les coûts à la tonne sont à la baisse du fait que les charges fixes n'évoluent pas ou peu. Par exemple, passer d'une usine de 23 000 Tonnes à 33 000 Tonnes :

- pour l'investissement, le surcoût financier serait de l'ordre de 5 400 000 € (31.400.000 € / 36 800 000 €)
- ♣ Pour le personnel, un agent supplémentaire serait nécessaire (16 équivalents temps plein / 17 équivalents temps plein)

Il est précisé qu'une réunion avec les élus de la C.C. Loches Sud Touraine s'est déroulée dernièrement. Les élus de cette C.C. restent ouverts, pour l'avenir, à la possibilité de faire traiter la globalité de leurs OMr à l'U.V.E. de St Benoit la Forêt.

La grande nouveauté par rapport au devenir de l'usine de St Benoit la Forêt provient du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRRGD). Dans ce projet, il a été inséré une modification importante en dernière minute au niveau des installations qu'il apparait nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer. En effet, il a été inscrit le paragraphe suivant :

« Tant que la région est en surcapacité de stockage et/ou d'incinération, le plan n'autorise pas la création de nouvelles installation de stockage et d'incinération de déchets non dangereux non inertes l'extension des capacités et l'extension géographique des sites actuels, et la reconstruction d'installations si les installations existantes venaient à fermer. Ne sont pas pris en considération les outils de traitement et de valorisation des déchets réalisés sur le même site que leur production. »

Il semblerait que l'ADEME et les Associations aient fait une forte pression par rapport à la rédaction de ce passage.

Pour le SMICTOM du CHINONAIS, ce paragraphe remet donc en cause le scénario à 33 000 Tonnes de l'étude MERLIN.

En ce qui concerne le vote sur le PRRGD qui s'est déroulé le 18 mai, il est précisé que la grande majorité des collectivités territoriales s'est prononcée contre ou s'est abstenue.

Ce PRRGD est à ce jour soumis à consultation auprès des collectivités territoriales puis sera soumis à l'enquête publique.

Une autre ouverture pour le SMICTOM du CHINONAIS provient du Syndicat Mixte « VALECO » situé à BLOIS. Ce Syndicat possède une U.V.E. par rapport à laquelle il reste du vide de four. L'inconvénient de cette solution est le kilométrage à parcourir pour transporter les OMr jusqu'à ce site.

M. P. MASSARD conclut sur ce point des questions et informations diverses en précisant que le SMICTOM pourrait dans un premier temps prendre une décision transitoire de prolonger quelques années l'U.V.E. actuelle en faisant quelque travaux : solution pour environ jusqu'à 2023/2024 permettant d'avoir un délai pour arrêter une solution définitive par rapport au site actuel.

Ce dossier sera soumis au Comité Syndical pour décision prochainement. Il nécessitera de prendre en compte des éléments annexes tels que la hausse importante programmée pour les années à venir de la TGAP pour les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux.

### 6.2 Info Centre de Tri – Date Journée Portes Ouvertes le 06.10.2018

### 6.3 <u>Résultat MAO 2018.01 « Collecte des emballages légers et des Omr , et maintenance du parc de bacs roulants</u>

- o Montant estimatif : 2 539 000 € HT par an soit 17 773 000 € HT pour la durée du marché reconductions incluses
- o Nombre d'offres reçues : 6
- o Nom de l'attributaire : URBASER Environnement Montpellier (34)
- o Montant du marché en € HT (durée 7 ans) : 16 157 400,81 € HT

### 6.4 Résultat MAO 2018 .02 « Fourniture et distribution de bacs roulants

Lot 1 : Fourniture de bacs roulants pucés

- o Montant estimatif : 1 300 000 € HT
- o Nombre d'offres reçues : 5
- o Nom de l'attributaire : PLASTIC OMNIUM LEVALLOIS (92300)
- o Montant du marché en € HT 1 062 112,28 € HT

Lot 2 : Enquête et distribution de bacs roulants pucés

- o Montant estimatif: 700 000 € HT
- Nombre d'offres reçues : 6
- Nom de l'attributaire : CONTENUR LYON (69)
- o Montant du marché en € HT : 526 511,00 € HT
- ➡ M. MASSARD conclut par rapport aux résultats des deux appels d'offres susvisés en soulignant qu'une vraie concurrence a eu lieu et que les offres étaient de « vraies offres ».

  Les 3 marchés attribués sont au-dessous des estimations qui avaient été faites.

### 6.5 Etat d'avancement de la mise en place de la collecte en bacs

Un courrier a été adressé dernièrement aux communes et de nouvelles rencontres sont en cours avec les communes.

Des réunions d'informations destinées aux agents des services communaux et intercommunaux ont été programmées :

- Le mardi 26 juin à 14h30 à Avoine pour les agents des communes de la CC CVL
- Le jeudi 28 juin à 9h30 à Azay-le-Rideau pour les agents des communes de la CC
   TVI ainsi que de Cinq-Mars-la-Pile, Langeais et Mazières-de-Touraine
- Le mardi 03 juillet à 09h30 à Panzoult pour les agents des communes de la CC TVV

Les premières réunions de préparations ont eu lieu avec Urbaser, Contenur et Plastic Omnium

### 6.6 : Evolution du dossier REFIOM (valorisation en mine de sel allemande)

Au printemps, des informations laissaient entendre que la filière « Valorisation » (comblement de mines en Allemagne) risquait d'être remise en cause par une directive européenne. Les autorisations pour un transfert transfrontalier de REFIOM (dont celle du SMICTOM du CHINONAIS) n'ont ainsi été accordées que jusqu'au 31/08/2018.

Depuis, le ministère de l'environnement est revenu sur sa position : le service instructeur doit reprendre les notifications en cours pour les prolonger jusqu'à leur échéance normale (autorisation pour un an) soit jusqu'au 30.04.2019.

### Récapitulatif de la séance

N° 2018.12	Rapport annuel 2017
N° 2018.13	Sacs Poubelles 2019 : lancement d'un appel d'offres ouvert
N° 2018.14	Centre de Tri Interdépartemental : Adhésion du SMICTOM du CHINONAIS à la Société Publique Locale (S.P.L.) et apport en capital
N° 2018.15	Adhésion au service Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) d'AGEDI et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPD)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00

Le Président, P. MASSARD

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et	Absents
Loire)	
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BERTON Philippe
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C.Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de	Absents
Vienne)	
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de	M. MASSARD Philippe
l'Indre)	
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme DIEU-COURREGES Cynthia
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme RESCOURIO Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire	Mme RICHER Gilberte
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de	M. CARLES Jean Marie
Loire)	
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et	M. FOUSSARD Guy
Loire)	
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. NOREL Gérard
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GENNETEAU Jean Marie
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LANGEAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme POUJET Claudine, procuration
	donnée à M. P. MASSARD (La
LIODE (O.O.T	Chapelle Aux Naux)
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de	Absents
Vienne)	M DDUEAU CL. i-i-
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. PINEAU Chrisitan
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val	Absorato
- 「	Absents
de Loire)   NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DOMENGER Jean Paul
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de	Absents Absents
Vienne)	Ausents
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Value de Tindre)	Mme SUTEAU Claudine
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
	Absents
RAZINES (C.C Toursine Val de Vienne)	Absents
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents M. TESSIER Patrice
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	

LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LARGEAU Sylvie
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BOUISSOU Olivier, procuration donnée à M. J.M. CARLES (CINQ MARS LA PILE)
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. AUPETIT Roger
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST-EPAIN (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE MAURE DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. ANDREANI Jean-Pierre
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard
SAZILLY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
TAVANT (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
THENEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LA TOUR ST GELIN (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DOLATA Bernard
TROGUES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. LEGRAND Gérard.

- Services SMICTOM du CH :

  \* Mme I. JOUSSELIN

  \* Mme S. DAUCE

  \* Mme S. PICARD

Absents Excusés Mme CHEMINOT C. – Trésorerie CHINON

Nombre de membres en exercice : 77 Membres présents : 27 Membres votants : 27 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. DOMENGER Jean Paul